

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 octobre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4072)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 856

présenté par  
M. Bapt  
-----

**ARTICLE 6**

À la fin de la première phrase de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« sont totalement exonérées »

les mots :

« ne sont pas dues ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel

Ce ne sont pas les cotisations qui sont exonérées, mais les cotisants ; en cas d'exonération, les cotisations ne sont pas dues.